

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 20 Janvier 2022

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12**

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Yves GRANDRIEUX**, Maire.*

Date de la convocation: 13/01/2022

Présents : GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, CHAVAND Gilbert, SAMOUILLE Elisabeth, TARDY Marie-Laure, COTTANCIN Annie, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, RAMBAUD Christian, GEAY Clément, NOTIN Vital, BRUYERE Roland

Absents avec excuse : Patricia SOUVETON, Tanguy VINCENT

Secrétaire de Séance : TARDY Marie-Laure

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2021 :

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la réunion du 16 Décembre 2021.

DELIBERATIONS :

* Acquisition terrain SCI HUMAN SERVICES

La commune va acquérir 36m² de terrain (parcelles AB 585 et 586) appartenant à la SCI HUMAN SERVICES pour un montant de 11 700€ (soit 31.28€/m²) afin de créer un trottoir pour les riverains et pour la sécurité des familles qui emmènent leurs enfants à l'école.

Choix de l'architecte pour la création de la micro-crèche intercommunale :

La proposition de Charlotte DALVERNY, architecte à l'atelier CD situé à St Etienne, a été retenue par les communes de St Martin Lestra et St Barthélémy Lestra pour un montant de 33 364€ HT.

Choix du bureau d'études pour le projet d'aménagement de l'entrée Est:

Les bureaux d'études OXYRIA, situé à Fourneaux (42) et REALITES situé à Roanne (42) ont transmis leur honoraire pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée EST du village.

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu la proposition du bureau d'études REALITES pour un montant de 24 900€ HT.

* Aides aux entreprises

Une délibération pour prolonger la convention signée entre la Région et la commune sera prise.

Il s'agit du dispositif d'aide à l'investissement commerce, la commune a conventionné au départ avec la Région, qui en tant que chef de file en matière d'aide aux entreprises, a délégué la possibilité d'aider financièrement les commerces.

Cette convention s'intitulait « Convention pour la mise en œuvre des aides économiques, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi Notre »

Or, cette convention avec la Région arrive à échéances fin 2021. La Région propose alors de délibérer sur un avenant de prolongation d'un an. Cela permettra à notre dispositif d'aide à l'investissement commerce de se poursuivre en 2022.

Commissions :

*** Déchets :**

Frédérique MIRANDON annonce que la commune participera à la matinée « Nettoyons la Nature » qui aura lieu le SAMEDI 5 MARS 2022 de 9h à 12h.

DIVERS :

Bulletin communal

Les bulletins communaux ont été imprimés par la société GRAPHY.

Ils ont été livrés à la mairie lundi 17 janvier et vont être distribués par les conseillers municipaux.

Travaux « Espace associatif »:

La pose des placards de la salle associative commenceront semaine 4.

Studios meublés :

Les studios se terminent. Les employés communaux installent les cuisines. La mise en location (au mois, à la semaine, ou à la journée avec 3 jours minimum) sera effective en mars.

Place de la Guillotière :

Les places de stationnement et la bande de roulement seront faites par l'entreprise PONTILLE début février.

Conteneurs semi-enterrés :

Sandrine DUFOUR, coordinatrice collecte à la CCFE, est venue à St Martin Lestra voir sur place quelles seraient les possibilités de créer de nouveaux points d'apport volontaire.

Plusieurs lieux sont à l'étude : Bouchala, le Grand Buisson, Allée Joseph Des Gouttes, Pont d'Avey.

Cette année, seuls 2 points seront installés (Bouchala et Allée Joseph Des Gouttes).

La prochaine réunion aura lieu le 17 Février 2022

Y.GRANDRIEUX

D.CROZIER

G.CHAVAND

E.SAMOILLER

M.L.TARDY

R.BRUYERE

A.COTTANCIN

F.MIRANDON

T.BERTHET

C.RAMBAUD

C.GEAY

V.NOTIN